



ASSEMBLEE GENERALE

11 JANVIER 2015

Rappel :

Suite à la fermeture du centre nautique des vauroux situé sur le territoire de la commune de Mainvilliers, en décembre 2005, le cercle nautique des vauroux (C.N.V.) a été mis en sommeil conformément aux décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2007.

Suite au transfert des installations de Chartres métropole aux communes de Lucé et Mainvilliers, un syndicat intercommunal a été créé afin de refaire vivre ce centre.

Après différentes réunions, il a été décidé par celui-ci d'engager des travaux de réhabilitation des installations. Les appels d'offres ont été réalisés en 2012/2013. A la date d'aujourd'hui les travaux sont en cours de finition.

L'appel d'offre sur la délégation de service public a été réalisé, l'entreprise retenue sera voté en conseil syndical du 13 janvier 2015.

En conséquence et compte tenu de l'avancement de ce dossier, Madame la Présidente a souhaité réunir le comité directeur, ce dimanche 11 janvier 2015, rue du Château d'eau à Mainvilliers, afin de faire le bilan et de présenter le projet définitif de l'association après révision suite aux réunions et aux échanges d'e mail avec le Président au cours de l'année 2014.

Les membres du bureau ont répondu présent.

- **Bilan financier 2013 /2014**

Celui-ci fait l'objet d'un rapport de la commission de contrôle (Monsieur et Madame Robert – comptables) qui fait apparaître un résultat de 160.42€ et propose de donner quitus à Madame la Présidente et au trésorier. Le bilan comptable présente un actif d'un montant de 21 130.91€.

Sans observation, approuvé

Le point sur le dossier du centre nautique :

L'ensemble des membres du CNVauroux ont été invité le 8 décembre 2014 à visiter le centre nautique en présence des élus et techniciens pour constater l'avancement des travaux.

Projet associatif :

Le projet associatif validé par le comité directeur a été déposé en mairie de Mainvilliers en décembre 2013. Ce projet devait servir de support dans le cadre de l'appel d'offre de la DSP.

Différents e mail ont été échangés entre le Président du syndicat et la Présidente sur différents points techniques et pratiques des installations ainsi que sur le projet de fonctionnement.

Le 13 octobre 2013, le comité directeur été invité à rediscuter du projet pour se caler au mieux avec les entreprises ayant déposé une demande de dossier de l'appel d'offre de la DSP.

Suite à la dernière réunion nous demandant de recalculer au mieux notre redémarrage des activités, qu'un dernier projet a été transmis s'articulant sur 2 saisons et précisant certains éléments techniques. Ce projet a fait l'objet d'une aide d'un éducateur sportif pour se caler au mieux de la réalité.

En résumé :

Ouverture des activités septembre 2014.

- 1. 1ère année hors période des petites vacances scolaires : 39h*
- 2. 1ère année petites vacances scolaires : 0h*
- 3. 2ème année hors période des petites vacances scolaires : 50h*
- 4. 2ème année petites vacances scolaires : 18h50.*

Nous avons constaté que les terminologies employées ne correspondent en rien à notre projet, aussi nous avons reprécisé les terminologies à employer :

- 1. éveil (5/7 ans), pour un effectif de 15 en vue d'une intégration vers l'écoles de 4 nages ;*
- 2. école de 4 nages (6/10 ans), pour un effectif maximum de 30 ;*
- 3. jeunes (11/18 ans).*

Nous nous inscrivons dans le programme FFN - CLUB FORMATEUR, permettant ainsi à nos éducateurs d'avoir une base de travail et préparer ainsi les différents pass'sports.

Le 2 décembre 2014, la Présidente a été sollicitée sur une demande du syndicat :

« Le délégué que je vais proposer de choisir au comité syndical qui a lieu le 13 janvier prochain, propose de mettre à disposition des clubs et associations agréées par l'Autorité Déléguée, durant le créneau d'1 heure où ils sont accueillis hors du temps public, un éducateur aquatique en surveillance sur la base du tarif horaire de 30 euros TTC. »

Accord a été donné sous réserve que celui-ci participe également à l'encadrement de l'activité. Cette proposition devra faire l'objet de discussion avec le délégué sachant nous allons avoir besoin d'intervenants diplômés.

Lorsque la notification de la DSP au délégué sera réalisée, il sera nécessaire avant toute poursuite de réaliser une mise au point avec celui-ci afin de définir avec précision qui fait quoi et quand.

Budget primitif :

Eric Visage, trésorier souhaite que le comité directeur travaille sur un budget primitif. Il est décidé ce jour d'attendre la rencontre avec le délégué. Il est bien évident qu'il faudra que nos activités soient viables.

Il demande également que nous interroguions les impôts sur la possibilité d'être reconnu d'intérêt général, et que nous formalisions toutes nos dernières Assemblées Générales par écrit.

Le syndicat met à notre disposition un bureau de 11m2 à l'entrée du hall. Compte tenu de l'absence de local à matériel, il sera nécessaire d'ouvrir un dialogue avec le délégataire sur l'avenir du matériel dont dispose l'association.

Il sera également nécessaire de programmer au cours du premier trimestre :

- ❖ la réinstallation du bureau ;
- ❖ lister les besoins en matériel ;
- ❖ les modalités de reprise des activités auprès des autorités ;
- ❖ demande de subventions auprès du député, du conseiller départemental de la circonscription voir de la DDJS.

La présidente indique qu'une boîte aux lettres cnvauroux@orange.fr a été ouverte ainsi que l'inscription du cnv sur le site de la DDJS.

Sur demande de Monsieur le Maire de Mainvilliers il a été acté que le CNVauroux participe à la fête locale par la tenue d'un stand afin de porter à la connaissance des habitants la reprise des activités de l'association.

La présidente sollicite le comité directeur sur l'autorisation de déduire ses frais kilométriques sur ces impôts.

Accord est donné ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la Présidente, déclare la séance levée et propose de retrouver autour d'une galette.

La Secrétaire
Le 15 Janvier 2014

SANDRINE BONGIOVANNI

La Présidente

MIREILLE BARAGOIN

C E R C L E N A U T I Q U E D E S V A U R O U X

Créée le 20 Nov 1973 N°4967 - J.O. du 7 Dec 1973 - Agréée D.D.J.S. N°28.SU.36268

N° de siret : 333.672.749.00012 - Code APE 926C

Siège social : 1, Rue Salvator Allende 28300 - MAINVILLIERS